

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal



ARRONDISSEMENT ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance tenue le 4 avril 2011, les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-076**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Vive USHER - LSQT* », qui aura lieu sur le site du parc Maisonneuve le 3 septembre 2011, entre 10h et 22h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-077**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « *Vive USHER - LSQT* », qui aura lieu sur le site du parc Maisonneuve le 3 septembre 2011, entre 10h et 22h, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-078**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *NephCure Walk Canada* », qui aura lieu sur le site du parc Maisonneuve le 17 septembre 2011, entre 9h et 14h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de, 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 31 mai 2011,

M^e Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA

Secrétaire d'arrondissement